

Les quatre prochaines étapes

1 Demander à être reconnu en tant qu'établissement d'affectation

Vous souhaitez engager des civilistes? Vous avez vérifié que votre institution remplit les conditions de base pour devenir un établissement d'affectation (cf. www.zivi.admin.ch > Devenir un établissement d'affectation)? Alors prenez contact avec le centre du service civil de votre région. Une personne compétente conduira avec vous la procédure de reconnaissance, qui est gratuite. Vous trouverez les coordonnées du centre régional sur la carte ci-dessous.

2 Mettre au point le cahier des charges et organiser une affectation à l'essai

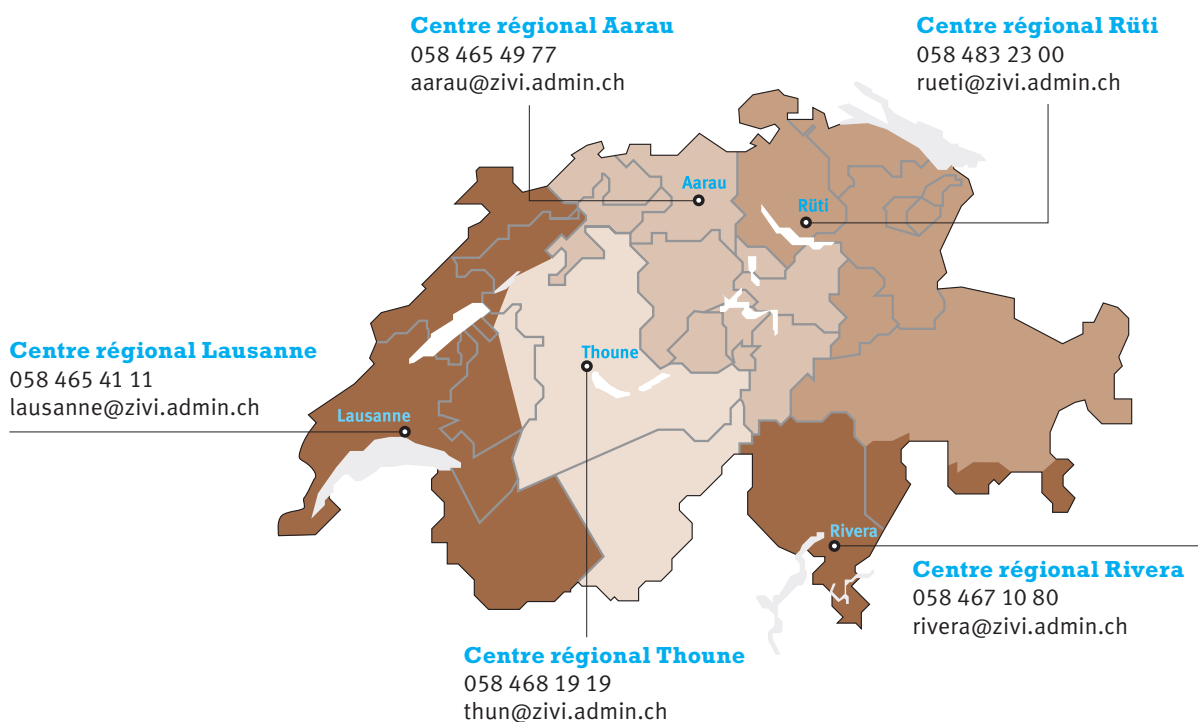
Nous élaborons avec vous le cahier des charges pour des affectations dans le domaine d'activité « coopération au développement et aide humanitaire ». Avant d'être engagé, le civiliste passe une affectation à l'essai dans votre établissement ou un test d'aptitude que vous aurez organisé. Vous vous assurez de cette façon qu'il est apte à l'affectation à l'étranger.

3 Trouver facilement des civilistes grâce à E-ZIVI

Le portail électronique de prestations E-ZIVI est essentiel pour l'organisation des affectations. Inscrivez-vous et profitez d'un système efficace: vous pouvez y indiquer les places à pourvoir, trouver des civilistes et faire vos tâches administratives en lien avec le service civil.

4 Encadrer les civilistes en service

Vous avez trouvé le bon civiliste? Son affectation a débuté? Le civiliste n'est pas le seul à être mis à contribution: en tant qu'établissement d'affectation, vous êtes responsable de sa sécurité. Vous devez veiller à ce qu'il soit correctement pris en charge sur place et vous assurer qu'il respecte les consignes de sécurité et les règles de comportement. En situation de crise, notamment en cas d'évacuation, vous suivez les recommandations du Département fédéral des affaires étrangères DFAE et de la représentation suisse sur place. Votre centre régional est à vos côtés pour répondre à vos questions et vous conseiller.



Des civilistes à l'œuvre dans la Coopération au développement et l'aide humanitaire



Votre organisation est active dans la coopération au développement, l'aide humanitaire ou la promotion civile de la paix? Vous auriez besoin de jeunes personnes qualifiées et motivées, prêtes à s'engager à l'étranger? Les civilistes sauront répondre à vos attentes!

La possibilité d'engager des civilistes à l'étranger existe depuis la création du service civil, soit plus de vingt ans. Ces affectations requièrent un grand engagement et un sens des responsabilités développé de la part des civilistes. Les cours « Communication et accompagnement » et « Sécurité pendant les affectations à l'étranger » préparent ces jeunes

gens en vue de leur affectation auprès de votre établissement. Vous avez la possibilité de faire appel à des civilistes si les objectifs de votre institution sont compatibles avec ceux de notre pays en matière de coopération au développement, d'aide humanitaire ou de politique de promotion civile de la paix.

Utilisez le potentiel des civilistes ; rejoignez les établissements d'affectation du service civil!



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Organe d'exécution du service civil ZIVI

« Dans le cadre du projet, l'action la plus importante était le développement d'un système de gestion des boues de vidange. »

Marius Klingner, civiliste, au sujet de son affectation au Népal



Foire aux questions

Qui sont les civilistes ?

Les civilistes sont des hommes de 19 à 34 ans aptes au service militaire. Ils font un service dont la durée est d'une fois et demie celle du service militaire. Dans le domaine de la coopération au développement, de l'aide humanitaire et de la promotion civile de la paix, les civilistes peuvent faire leur service à l'étranger depuis la création du service civil, il y a plus de vingt ans.

Quelles tâches peut-on confier aux civilistes ?

Les travaux exécutés par les civilistes doivent nécessiter des connaissances spécifiques faisant défaut dans le pays d'affectation. Il ne s'agit pas pour les civilistes de faire un stage à l'étranger, mais de s'acquitter de tâches pour lesquelles ils sont qualifiés. Vous établissez un profil d'exigences adapté à votre projet d'après les tâches que vous souhaitez confier aux civilistes. Cela constitue la base du cahier des charges que vous élaborez avec votre centre régional au moment de la reconnaissance de votre institution en tant qu'établissement d'affectation du service civil.

Combien de temps les civilistes restent-ils ?

La durée d'affectation légale minimale est de 26 jours. Pour les affectations à l'étranger, cette durée est en général supérieure. Les civilistes qui n'ont pas terminé l'école de recrues doivent aussi faire une affectation longue, d'au moins 180 jours. Ils ont la possibilité de la faire à l'étranger. Vous déterminez la durée minimale des affectations à l'étranger avec le centre régional.

Qu'apportent les civilistes ?

Les civilistes doivent au minimum avoir achevé une formation professionnelle, suivi deux années d'études ou disposer d'une expérience professionnelle qualifiée de plusieurs années dans le domaine de l'activité prévue. Ils sont également tenus de se soumettre à un examen médical organisé par l'organe d'exécution et de suivre des cours de formation spécifiques à leur affectation. Les civilistes sont de jeunes hommes motivés, qui ont envie de s'investir.

Combien coûte un civiliste ?

Vous prenez en charge les frais de voyage (vol, train, taxi, etc.), la taxe d'inscription auprès de la représentation suisse sur place et le coût du visa nécessaire. Pendant son affectation, vous devez nourrir et loger le civiliste. Vous lui versez en outre 5 francs d'argent de poche par jour et payez une contribution à la Confédération pour son travail. En règle générale, cette contribution s'élève à 9.20 francs par jour de service pour les affectations à l'étranger. En plus des frais de voyage, de nourriture et de logement, un civiliste coûte environ 430 francs par mois.

Les civilistes sont-ils assurés ?

Pendant son affectation, le civiliste est couvert par l'assurance militaire pour la maladie et les accidents. S'il doit être rapatrié pour des raisons médicales, l'assurance militaire couvre les frais.

Exemple d'affectation au Népal

S'engager pour une eau de meilleure qualité

Après avoir effectué quelques périodes de service dans le domaine de l'environnement, Marius Klinger s'est rendu au Népal pour son affectation longue. Le projet : améliorer la gestion des boues d'épuration. L'établissement d'affectation était l'Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (Eawag).

L'Eawag est un institut de recherche de la Confédération disposant d'un réseau international. Cet institut de recherche sur l'eau s'engage dans le monde entier pour une gestion écologiquement, économiquement et socialement responsable de l'eau. Pour ses projets à l'étranger, notamment au Népal, il fait appel à des civilistes.

«Le but était d'aider au développement d'un plan d'amélioration sanitaire pour toute une ville.»

Marius Klinger, civiliste

Marius Klinger avait justement étudié les sciences de l'environnement et envisageait de faire une période de service. Il s'intéressait en particulier au développement de solutions aux problèmes sanitaires dans les pays à bas ou moyens revenus. Le cahier des charges de l'Eawag, une affectation de sept mois au Népal, lui a tout de suite plu : l'objectif était de développer un plan d'amélioration sanitaire pour toute une ville. En raison de difficultés au début du projet, l'Eawag a rencontré les représentants officiels et les autres parties prenantes du secteur sanitaire directement dans la ville de Tikapur.

Avec un expert des études de terrain, Marius Klinger a formé une dizaine d'habitants à mener des interviews dans certaines parties de la ville. L'analyse des données ainsi obtenues a montré que la première chose à faire était de développer un système de gestion des boues de vidange. Les fosses septiques étaient vidées à mains nues, sans protection, et les boues étaient déposées directement dans le jardin du propriétaire ou dans le ruisseau le plus proche. Un procédé qui provoque une importante pollution et met en danger la santé des habitants.

L'affectation était exigeante. Marius Klinger fait le point : « Quoi qu'il ressorte de ma présence et de mon travail au Népal, mon expérience de civiliste m'aura beaucoup apporté. »

«Au départ, les civilistes souhaitent avant tout aider, apporter leur savoir et leurs connaissances. Mais dès les premiers entretiens, j'attire leur attention sur le fait qu'ils doivent aussi s'intégrer dans une communauté. Les jeunes s'aperçoivent qu'ils reçoivent autant que ce qu'ils donnent.»

Gerda Borgeaud, responsable des civilistes depuis vingt ans chez DM-échange et mission.